



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 mars 2015**  
**sur convocation envoyée par mail en date 5 mars 2015**

**Présents :** Mr TEXIER Pierre, Mr CHEVALIER Bruno, Mr GUILLOT Fabrice, Mr GANTHY Philippe, Mr GALLAIS Gérard, Mr DECQ Jean-François, Mr COVELA RODRIGUEZ Guillaume, Mme ALBERT Sylvie, Mme CHENET Dany, Mme RICHAUD Babette, Mme BEAUBEAU Maryse.

**Absent excusé :** Mr ARROYO- BISCHOP Daniel a donné pouvoir à Mr GANTHY Philippe

**Absentes :** Mme GUIBERTEAU Emmanuelle, Mme PARMENTELOT Nadine.

**Secrétaire de séance :** Mme BEAUBEAU Maryse

Mr TEXIER demande la possibilité de modifier le point numéro 9 de l'ordre du jour et de le remplacer par l'aménagement d'un parking au bord de la Charente.

➤ **Vote : tous pour**

**Ordre du jour :**

- 1) Adoption du PV du 05-02-2015
- 2) Mise à jour du site internet de la mairie
- 3) Délibération : lancement des travaux du Pont Dormant
- 4) Tarifs pontons (remarques du service des voies d'eau)
- 5) Élections départementales : tableau de présence au bureau de vote
- 6) Délibération : Loyer La petite épicerie
- 7) Aide régionales « coup de pouce »
- 8) Commission PLU
- 9) Délibération : Dénonciation de la convention relative à l'instruction du droit du sol entre la DDTM et la mairie
- 10) Le document unique
- 11) La trame verte et bleue
- 12) Formation du personnel
- 13) Formation des élus
- 14) Location de la salle des fêtes
- 15) Rôle des ordures ménagères
- 16) Travaux dans la salle des temps d'activités périscolaires et de la cantine
- 17) Délibération : Heures complémentaires du personnel de la mairie
- 18) Établissement recevant du public : mise aux normes, respect de la législation
- 19) Questions diverses

**1) Adoption du PV du 05 février 2015**

➤ **Vote : tous pour**

**2) Mise à jour du site internet de la mairie**

SPEED 17 (Mr WEIL DIT MOREY) a créé notre site mais il n'est pas prévu dans son contrat qu'il mette le site à jour. Mr le maire demande aux élus si cette mission les intéresserait, aucun des élus présents ne souhaite prendre en charge la mise à jour du site. Pierre Texier envisage de proposer à Mme GUIBERTEAU la gestion du site.

### 3) Délibération : lancement des travaux du Pont Dormant

#### **OBJET : Lancement des travaux du « Pont Dormant »**

Monsieur le Maire rappelle que :

- par délibération du 07 août 2014 et suite à appel d'offre, le conseil municipal a retenu la candidature de l'architecte en chef des monuments historiques Monsieur VILLENEUVE pour assurer la maîtrise d'œuvre d'une restauration à l'identique d'un monument historique classé (10 mars 1995) dit « **le Pont dormant** ». Le montant des travaux se décline sur trois propositions :  
Solution de base : 182 880,00 € HT  
Variante : 160 530,00 € HT  
Option : restauration de l'élévation des orillons 68 270,00 € HT
- par délibération du 08 janvier 2015, le Conseil municipal a décidé de retenir la variante n°1, à savoir un projet de 160 530 €, sous réserve de l'obtention d'un minimum de 50% de subvention et mécénats divers ;

Monsieur le Maire informe :

- de la prorogation des subventions de l'Etat (DRAC) initialement allouées pour les tranches de travaux 2010-2011 et qui n'avaient pas été engagées ;
- de la participation financière de la « Fondation du Patrimoine » dans le sens où celle-ci est dépositaire d'une somme provenant de la cession d'activités de l'association « les Amis de Taillebourg », qu'elle met à la disposition de la commune dans le cadre d'une intervention sur le Patrimoine comme cela avait été défini par le bureau de la dite association au moment de la clôture de ses comptes ;
- de la mise en place d'une souscription sous l'égide de la « Fondation du Patrimoine » ;
- que les subventions actuelles sont à hauteur de 42,4 %.

Monsieur le Maire propose au conseil :

- considérant que les travaux doivent être impérativement terminés en 2016 pour bénéficier des subventions de l'Etat ;
- considérant que le choix des entreprises est soumis à un DCE (dossier de consultation des entreprises) avec un délai de constitution, consultation et réponse ;
- considérant l'éventuelle subvention de la Région (FRIL) dont la pérennité n'est pas assurée au-delà de l'année 2015 (changement éventuel des compétences des Départements et Régions) ;
- considérant que les subventions actuelles et non exhaustives sont à hauteur de 42% sur le montant des travaux « Variante » de 160 530,00 € HT

d'adopter le plan de financement actuel suivant :

#### Plan de Financement actuel :

<b>Dépenses</b>	
Travaux nommés « Variante » :	160 530,00 HT
<b>Total HT :</b>	<b>160 530,00 HT</b>
<b>Recettes</b>	
Etat (DRAC) :	46 500,00 HT
Fondation du Patrimoine (souscription + don d'association acquit) :	21 553,00 HT
Autofinancement :	92 477,00 HT
<b>Total HT :</b>	<b>160 530,00 HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement actuel ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération ;
- autorise monsieur le Maire à rechercher toutes les autres possibilités et formes de financement prévues par la loi
- autorise monsieur le Maire à rechercher les financements qui permettraient de mettre en œuvre les variantes au projet de restauration du monument (Solution de base : 182 880,00 € HT et Option- restauration de l'élévation des orillons : 68 270,00 € HT), qui feraient l'objet de nouvelles délibérations du conseil municipal.

➤ **Vote : tous pour**

#### **4) Tarifs pontons (remarques du service des voies d'eau)**

Le service des voies d'eau du Conseil Général nous a interpellé sur les tarifs trop élevés du port communal (pontons). Nous devons les baisser ou en cas de conservation des tarifs, nous devons apporter des services supplémentaires pour le port. C'est l'une des raisons pour laquelle, Mr TEXIER propose l'aménagement d'un parking près du port et l'installation d'un portillon.

Pour simplifier le plan du port actuel, un nouveau plan a été élaboré et adressé au service des voies d'eau pour approbation.

#### **5) Élections départementales : tableau de présence au bureau de vote**

Le tableau de présence au bureau de vote le 22 mars 2015 et le 29 mars 2015 est complété par les élus pendant la réunion. Des personnes extérieures au conseil municipal seront sollicitées pour le dépouillement.

Mr TEXIER montre la carte des nouveaux cantons.

#### **6) Délibération : loyer La petite épicerie**

Ces petits commerces sont importants car ils rendent bien service aux habitants.

##### **OBJET : Modification du Loyer de la « Petite Epicerie »**

- Vu le Bilan financier 2014 de la « Petite Epicerie » sise dans l'immeuble dit « maison Deblay », place du marché, propriété de la Commune de Taillebourg ;
- Vu le loyer actuel de 350 € ttc mensuel demandé par la Commune ;
- Considérant que la dépense de consommation électrique a été sous-évaluée du fait du système de « climatisation réversible » et de la mauvaise isolation du bâtiment ;
- Considérant que monsieur le Maire a fait la démarche de consulter le Service économique de la Communauté de Communes des Vals de Saintonge (26-02-2015) pour évoquer les résultats financiers de la « petite épicerie » et qu'ils se sont entendus sur la démarche à adopter pour venir en soutien à ce commerce ;
- Considérant que la Municipalité de Taillebourg est déterminée à soutenir, dans la mesure de sa capacité financière, les commerces de proximité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de réviser le loyer de la « Petite Epicerie » à : 200 € TTC mensuel

➤ **Vote : tous pour**

Une meilleure signalisation de ce commerce va être étudiée.

## 7) Aides régionales « coup de pouce »

Mr TEXIER nous informe que les commerces peuvent bénéficier d'un « coup de pouce » de la Région Charentes Poitou pour effectuer des travaux pour le magasin (hors Gros Œuvre). Le plafond de l'aide est fixé à 5 000 euros (20% de l'investissement). La municipalité peut faire le relais pour une transmission des demandes à la communauté de Communes.

## 8) Commission PLU

La modification du PLU (obligatoire dans le cadre de la fusion des ex CDC) doit se mettre en conformité avec le SCOTT et la loi « ALUR ». Taillebourg a été sélectionné comme pôle de proximité, ce qui lui permet de bénéficier de 12 hectares de terrains constructibles (6 hectares à court terme et 6 hectares à long terme), les communes non sélectionnées ne pourront avoir que 8 hectares. L'extension des hameaux de 10 à 15 maisons sera privilégiée par rapport aux constructions isolées. Cette modification du PLU est payante. La CDC accompagnera les communes dans le suivi des dossiers en leur donnant les informations nécessaires.

Mr TEXIER souhaite créer une commission (obligatoire) de 8 à 10 personnes dont 2 ou 3 personnes non élues.

## 9) L'aménagement d'un parking : sur le bord de la Charente

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police**

L'aménagement d'un parking sur les bords de Charente (parcelle D329 de 6555m<sup>2</sup>, appartenant à la commune) devrait améliorer la sécurité du stationnement aux abords de la Charente (touristes, pêcheurs, promeneurs, usagers du port, clientèle des commerces, membres des associations sportives, etc.)

Cet aménagement est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Général au titre des amendes de police. Dans cette hypothèse, le plan de financement actuel s'établirait comme suit :

<b>Dépenses HT</b>	
Voirie et Réseaux Divers	6071,00
Clôture du parking (Chaîne)	675,85
Panneaux d'information	2529,00
Portillon-fermeture sécurisé (entre parking et port)	920,00
<b>Total :</b>	<b>10796,85 €</b>

<b>Recettes</b>	
Subvention Conseil Général (40%)	4318,74
Autofinancement	6478,11
<b>Total :</b>	<b>10796,85 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- approuve le projet de parking ;
- sollicite la subvention maximum du Conseil Général de la Charente-Maritime (40% pour les communes de – de 5000 habitants, dépense plafonnée à 140 000€) ;
- autorise monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

➤ **Vote : tous pour**

## 10) Le Document Unique

Ce registre comportant de nombreuses informations sur la mairie est obligatoire. La CDC va le réaliser en concertation avec la commune. (ce document concerne pour l'essentiel : la sécurité)

Mr CHEVALIER, Mr GALLAIS, Mr GANTHY et Mme BEAUBEAU participeront à l'élaboration de ce dossier.

## 11) La trame verte et bleue

La commune s'est inscrite dans ce dispositif. Mr TEXIER a fait une lettre d'intention. Il doit maintenant finaliser le dossier de candidature avant le 30 mars 2015. Mr TEXIER présente le projet et le plan de financement. La création dans le parc d'une réserve LPO (ligue protectrice des oiseaux) avec des animations, pose de nichoirs, inventaire et signalétique, ce dossier est proposé par N. Ganthu. Ce projet pourrait intéresser les écoles du canton, et également dans le cadre des temps d'activités périscolaires.

Un accord de principe est donné à Mr TEXIER.

### ➤ Vote tous pour

## 12) Formation du personnel

Un tableau des formations proposées aux agents est présenté aux élus, il est rappelé que les formations sont un droit mais aussi un devoir.

Nom / Prénom de l'agent	Date	Lieu	Objet
Eric LAVIE	29/01/15 30/01/15	Saintes Lycée Palissy	Sauveteur secouriste du travail
Christine TEXIER	26/02/15	St Savinien	La poste : informations générales, nouveautés
Christel AUDIGÉ	26/02/15	St Savinien	La poste : informations générales, nouveautés
Laurent BERNIARD	11/03/15 12/03/15 13/03/15	St Jean d'Angély	CACES
Angélique HARVOIRE	17/03/15	La Rochelle (CDG 17)	Aménagement des postes administratifs (matin)
Angélique HARVOIRE	08/04/15	Saintes Syndicat Informatique	Formation EXCEL 2013 : tableaux croisés dynamiques
Angélique HARVOIRE	10/04/15	Saintes Syndicat Informatique	L'État civil dans Cyan : Gamme COLORIS
Christel AUDIGÉ	23/04/15	Saintes Syndicat Informatique	La gestion des cimetières avec Cimetpro – Formation initiale
Christel AUDIGÉ	19/05/15	Saintes Syndicat Informatique	La gestion des cimetières avec Cimetpro – Formation complémentaire
Angélique HARVOIRE	21/05/15 22/05/15 11/06	Saintes Syndicat Informatique	La comptabilité et emprunts dans Corail et Rubis – Formation initiale – Gamme COLORIS
Angélique HARVOIRE	25/06/15 26/06/15	Saintes Syndicat Informatique	La gestion de la paie dans parme – Formation initiale – Gamme COLORIS

Mr CHEVALIER suggère une autre formation (produits phytosanitaire) pour le personnel et les élus qui le souhaitent. La date n'est pas définie pour le moment. Le coût est de 60 euros par personne.

Mr TEXIER informe l'ensemble du conseil municipal :

- Qu'un avertissement a été donné à un agent. Contrairement aux sanctions antérieures, non recevables, la notification de cette sanction a été appliquée selon la procédure légale (lettre recommandée avec le motif, entretien avec le salarié en présence d'un délégué syndical. Le

salarié a été informé des conséquences en cas de récidive. Cette décision a été prise unanimement par les membres de la commission du personnel, du maire et des adjoints.

- Qu'une lettre de « mise au point » va être adressée à un autre agent, M. le maire en fait la lecture aux conseillers, à la demande de certains conseillers, 2 points seront modifiés. Le conseil n'émet aucune objection pour l'envoi de cette lettre.

### **13) Formation des élus**

Mr TEXIER et Mr GANTHY ont participé à une formation d'une journée dispensée par l'association des Maires de France sur le thème « travailler concrètement à l'élaboration du budget de la commune ». La formation, très intéressante et adaptée, a été assurée par Mr NAUDET Patrick, ancien élu et économiste.

### **14) Location de la salle des fêtes**

Il est rappelé que la mairie demande aux associations une somme de 30 euros pour toute manifestation payante (repas, loto, ....).

Le président de l'association « les p'tits loups » nous fait part de sa satisfaction de l'achat du lave-vaisselle pour la salle des fêtes.

### **15) Rôle des ordures ménagères**

Mr le Maire remarque que le rôle des ordures ménagères n'est pas à jour. Certains foyers n'ont pas fait le bon décompte des personnes à déclarer ; en plus ou moins (enfants n'étant plus rattachés au foyer, décès etc...). Les contestations peuvent être déposées en Mairie.

### **16) Travaux dans les salles des temps d'activités périscolaires et de la cantine**

Sur demande du SIVOS, la municipalité a fait des travaux :

- Installation d'un lavabo,
- Peinture des toilettes et pose d'un éclairage adapté aux enfants (minuterie),
- Mise en place d'un lino dans les salles des temps périscolaires,
- Installation de porte-manteaux supplémentaires,
- Pose de charnière à deux actions sur la porte battante allant du réfectoire à la cuisine pour que celle-ci reste fermée (sécurité).

### **17) Délibération : heures complémentaires du personnel de la Mairie**

C'est une délibération « générale » concernant les heures supplémentaires effectuées par les agents (obligatoire depuis le 01/01/2015)

**OBJET : Heures complémentaires du personnel de la mairie**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de payer des heures complémentaires en raison du besoin du service.

Considérant la nécessité de payer à certains agents à temps non complet, des heures complémentaires au-delà du temps prévu, et effectuées sur la demande de l'autorité territoriale.

Après avoir entendu les explications nécessaires, le conseil municipal :

- institue la possibilité de payer des heures complémentaires à tous les agents de catégorie C en fonction du besoin du service,
- les crédits sont prévus au budget.

➤ **Vote tous pour**

### **18) Établissement recevant du public : mise aux normes, respect de la législation**

Cinq locaux ouverts au public sont aux normes. En ce qui concerne, les salles voutées, la salle du foot, l'étage de la Maison du Parc ; lieux recevant du public ou des associations, nous devons évaluer les travaux à faire pour être aux normes. Nous avons pris rendez-vous avec le contrôle de sécurité VERITAS pour faire un bilan. Si les travaux ou aménagements s'avéraient trop coûteux ou irréalisables, comme la pose d'un ascenseur dans l'ancienne mairie pour accéder à l'étage, la mairie se verrait dans l'obligation de fermer ces locaux au public (Sanctions : 350 000 € d'amende et peine d'emprisonnement).

### **19) Questions diverses**

- La FNACA nous avise qu'il y aura une seule cérémonie pour le canton le 19 mars, à Saint Savinien.
- Mr TEXIER indique que l'achat d'un défibrillateur par l'intermédiaire de la CDC est intéressant. La décision pour cet achat se fera en avril.
- Mr le Maire va dénoncer l'adhésion à l'association Solidarité Jeunesse car les travaux du « petit patrimoine » ne leur seront plus confiés cet été. Ces travaux seront fait par un service d'insertion local. M. le maire souhaite favoriser les structures internes à la CDC.
- Mr TEXIER nous informe du lancement d'une souscription pour le « Pont dormant » qui aura lieu le 30 mai 2015 en présence de membres de la « Fondation du Patrimoine ».
- Mr TEXIER souhaite revoir nos divers contrats d'assurances.
- Mr CHEVALIER souhaite que la commission voirie se réunisse bientôt. Une date sera prochainement fixée.
- Mme ALBERT désire étudier la venue d'un groupe musical à Taillebourg.(groupe de Jazz Manouche)
- Mme CHENET indique que le bulletin municipal est en cours d'élaboration mais peu d'articles lui ont été envoyés. La municipalité propose de faire parvenir uniquement par mail les bulletins municipaux aux personnes non résidentes de la commune qui le recevaient jusqu'à présent par voie postale aux frais de la mairie.
- Mr COVELA RODRIGUEZ évoque le problème de la ligne téléphonique de la cantine qui est suspendue actuellement. Philippe GANTHY se charge de résoudre ce problème. Il est indiqué qu'un poste fixe dans les salles de garderie pourrait être installé sur la même ligne que celui de la cantine.
- Mr DECQ demande quand l'inscription des enfants pourra se faire pour la rentrée scolaire 2015-2016.
- Mr DECQ nous informe que la gendarmerie fait des contrôles de vitesse à Taillebourg.

**Fin de réunion 0h30**